



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du : 14/05/2022 à 10H30
Lieu : Ancienne Ecole – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 mai 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Compte rendu dernier conseil
- 2) Mise en place nomenclature M 57 à compter du 01 Janvier 2023
- 3) Participation Ecole de Nébouzat
- 4) Vente parcelle bien de section village de Souverand (RDV à 10 heures à Souverand)
- 5) Demande de location terrain de Pessade
- 6) Demande GAEC des Monts
- 7) Questions diverses

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Gérard Beaudonnat, Jérémie Guittard, Carine Fontaine, Céline Silberberg, Philippe Guittard, Colette Guilloud, Carine Gardet, Ophélie Roux.
Absents représentés :	Patrick Pellissier a donné pouvoir à Gérard Beaudonnat Martine Chaumet a donné pouvoir à Céline Silberberg Jérôme Pellissier a donné pouvoir à Colette Guilloud
Absents non représentés :	
Participants à la réunion :	

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Céline Silberberg est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du 09 avril 2022 :

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

2. Mise en place nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Une nouvelle nomenclature budgétaire (M57) fixant les règles budgétaires et comptables a été mise en place par la Direction Générales des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générales des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

La norme comptable M57 est une norme simplifiée pour les communes de moins de 3500 habitants. Lors du vote du prochain budget le compte de gestion (effectué par le percepteur) et le compte administratif seront fusionnés sous le nom de « compte financier unique » et donc un seul compte sera présenté et voté, même si le percepteur continuera à contrôler.

Cette délibération permet de voter par anticipation la mise en place de cette nomenclature M57 afin d'être opérationnel lors du prochain budget.

La mise en place de la nouvelle nomenclature est soumise au vote :

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

3. Participation financière de la Commune à l'Ecole de Nébouzat

Pour l'année 2021-2022, l'école de Nébouzat demande à la commune de Saulzet le Froid la somme de 1097,48 € par enfant pour les frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés sur la commune de Nébouzat. A noter que pour cette année scolaire un seul enfant de la commune de Saulzet le Froid est scolarisé à l'école de Nébouzat.

Pour cette année le coût restant à charge pour les repas seront facturés directement aux parents par la commune de Nébouzat.

La participation financière de la Commune à l'école de Nébouzat est soumise au vote :

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

4. Vente d'une partie d'un bien de la section du village de Souverand

Concernant la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle N°ZC741, bien de la section du village de Souverand, la soumission aux votes des ayants droits de la section de Souverand qui a eu lieu le 30 avril 2022 a donné le résultat suivant :

Pour la vente	10
Contre la vente	9
Absents	2

Pour que la vente soit acceptée la majorité des 21 électeurs, soit 11 électeurs, doit voter pour, le vote n'est donc pas en faveur de la vente.

La commune propose de repousser d'un mois la décision de vente afin de rechercher les propriétaires de la parcelle contiguë ZC750 par rapport aux accès du terrain.

La décision est ajournée

5. Demande de location de terrain sectional sur la section du village de Pessade (parcelle ZN065)

M le Maire ayant reçu une demande de location le 08/04/2022 et une demande d'autorisation d'exploiter auprès de la DDT reçue le 18/04/2022 pour la même parcelle située sur la section de Pessade, il est demandé au conseil municipal de statuer sur ces deux demandes.

Le conseil municipal étant en demande d'informations complémentaires afin de pouvoir statuer sur ce dossier, toute décision est ajournée.

6. Courrier GAEC des Monts

Le GAEC des Monts (M Alexandre Gouby) exploitant des terrains sur la commune de Saulzet le Froid informe le conseil municipal qu'il cesse son activité. Il vend ses propriétés de la Clef du Lac et il souhaite que le nouveau propriétaire puisse poursuivre la location de la parcelle F5 située sur la section de Pessade.

Le nouveau propriétaire a été incité à faire une demande d'exploitation auprès de la DDT.

7. Questions diverses

- Le département organise une randonnée pour présenter le site de l'UNESCO sur la commune. La publicité concernant cette randonnée sera à faire par la commune. Le conseil municipal accepte la mise en place de la randonnée.
- Dossier adressage : La Poste propose un devis pour la signalisation (noms de rues, plaques et panneaux, et numéros), 6742 € TTC. Le choix d'un fournisseur sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil après réévaluation du nombre de plaques et donc des devis.
- Sonorisation et Projecteur pour la mairie : Présentation des devis

Caillot	sonorisation fixe (4HP, ampli, 2 micros) + vidéo projecteur	1856.87 € TTC
Futuraia	sonorisation fixe (4HP, ampli, 2 micros, table mixage) + vidéo projecteur	2262.50 € TTC
	Sonorisation portative (1HP, 2 micros) + vidéo projecteur	1957.04 € TTC

Suite au vote le conseil municipal opte pour le devis de Futuria à 2262.50 € HT.

Pour	11
Contre	0
Absents	0

- M Jacques Lamboley propose ses services à la Commune de Saulzet le Froid pour une dizaine d'heures par semaine. Le conseil municipal décide qu'actuellement le besoin d'un employé supplémentaire n'est pas envisageable.
- Matériel communal : le conseil municipal prend la décision de s'informer sur les tarifs appliqués afin de faire l'acquisition éventuelle d'un camion benne de petit gabarit en location-vente.
- Elections législatives : constitutions des bureaux de vote, suivant les créneaux horaires suivants :

	Horaires de tenues du bureau de vote
12 juin 2022	8h-11h
	11h-14h
	14h-17h
19 juin 2022	8h-11h
	11h-14h
	14h-17h